



CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET NÉCESSITE VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ CONSULTER UN PROFESSIONNEL.

5 janvier 2026



Avis aux actionnaires d'abrdn SICAV I – Europe ex UK Sustainable Equity Fund

Cher actionnaire,

Par la présente, nous vous informons, en tant qu'actionnaire d'abrdn SICAV I – Europe ex UK Sustainable Equity Fund (le « **Fonds** »), de la décision du conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** ») d'abrdn SICAV I (la « **Société** ») de clôturer le Fonds en le mettant en liquidation le 6 mars 2026 (la « **Date de clôture** »).

1) Justification de la clôture

Le Fonds n'a pas attiré les niveaux d'entrées prévus depuis son lancement. Le Fonds compte actuellement 36 participations et sa valeur liquidative, au 31 octobre 2025, s'élève à environ 133 millions d'euros (EUR). De plus, un important investisseur a indiqué son intention de quitter le Fonds, ce qui réduirait davantage la valeur liquidative du Fonds. À cette valeur réduite, le Fonds ne peut pas être exploité de manière économiquement efficiente.

Les petits fonds sont confrontés à un certain nombre de difficultés opérationnelles, car ils ne peuvent pas bénéficier d'économies d'échelle. Cela peut entraîner des difficultés à acheter et vendre des actifs à un prix raisonnable, ce qui peut compromettre la performance des investissements et entraîner des coûts proportionnellement plus élevés. Après avoir examiné les options disponibles, nous estimons qu'il est dans l'intérêt de tous les actionnaires de clôturer le Fonds, de liquider tous les actifs sous-jacents et de restituer le produit de la liquidation aux actionnaires.

Par conséquent, conformément à l'article 20 des statuts de la Société (les « **Statuts** ») et aux dispositions applicables du prospectus de la Société (le « **Prospectus** »), le Conseil d'administration a décidé qu'il était dans l'intérêt des actionnaires de mettre le Fonds en liquidation à la Date de clôture et de procéder au rachat obligatoire de toutes les actions en circulation du Fonds, comme décrit ci-dessous.

2) Processus de liquidation et impact sur les actionnaires

Le processus de liquidation des actifs du Fonds commencera environ deux semaines avant la Date de clôture, soit aux alentours du 20 février 2026. À compter de cette date, le Fonds ne respectera plus sa politique d'investissement, puisqu'il sera géré de manière moins diversifiée avec une allocation accrue en liquidités, au fur et à mesure que ses actifs seront réalisés.

À la Date de clôture, la Société rachètera toutes les actions en circulation du Fonds énumérées ci-dessous à un prix reflétant les coûts de transaction liés à la liquidation des actifs (à la charge du Fonds), sans frais de rachat. Tous les frais supplémentaires liés à la liquidation (tels que les frais juridiques, réglementaires ou administratifs) seront à la charge de la société de gestion du Fonds, abrdn Investments Luxembourg S.A. Veuillez noter que le prix de rachat sera calculé à six



décimales près uniquement à la Date de clôture afin d'assurer une plus grande précision dans le calcul du produit du rachat, tandis que la valeur liquidative publiée à la Date de clôture sera indiquée à quatre décimales près, comme d'habitude.

Share Class	Currency	ISIN	SEDOL
A Acc EUR	EUR	LU0231484808	B0L1216
A Acc GBP	GBP	LU0231460451	B0L1249
Z Acc EUR	EUR	LU0278923023	B1JQD39
X Acc GBP	GBP	LU0837975415	B4VF5D9
I Acc EUR	EUR	LU1966090679	BHXS6K9
X Acc EUR	EUR	LU1966090752	BHXS6M1
K Acc EUR	EUR	LU1998017328	BKBDZ79

Le produit du rachat sera versé sur le compte bancaire désigné par chaque actionnaire dans les trois jours suivant la Date de clôture, conformément aux instructions fournies dans la demande relative aux actions concernées, sous réserve de toute modification ultérieure de ces instructions.

Les actionnaires recevront une communication supplémentaire, sous la forme d'une note contractuelle, dès que possible après la Date de clôture, confirmant la clôture du Fonds et les informant du montant des produits de rachat versés.

Le produit du rachat des parts du Fonds pour lesquelles le paiement aux actionnaires ne peut être effectué sera déposé sur un compte séquestre auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg. Les montants non réclamés auprès du dépositaire dans le délai de prescription applicable seront susceptibles d'être confisqués conformément aux dispositions du droit luxembourgeois.

Si le Fonds reçoit des paiements exceptionnels ou des produits de rachat supplémentaires provenant d'actifs illiquides, ou s'il reste des liquidités après la Date de clôture, des paiements supplémentaires seront versés à tous les actionnaires qui avaient investi dans le Fonds à la Date de clôture. Par conséquent, veuillez noter que si vous effectuez un rachat avant la Date de clôture, vous ne recevrez aucun de ces produits. Au 31 octobre 2025, le Fonds ne détient aucun actif illiquide.

À ce titre, veuillez nous informer de tout changement d'adresse à compter de la Date de clôture aux coordonnées indiquées dans la lettre. Si les coordonnées que nous avons pour vous ne sont pas à jour au moment où ces paiements (le cas échéant) sont effectués, nous pourrions ne pas être en mesure de vous verser votre part (le cas échéant).

3) Étapes suivantes

SI VOUS SOUHAITEZ CONTINUER À INVESTIR DANS LE FONDS JUSQU'À LA DATE DE CLÔTURE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DÉMARCHE À EFFECTUER.

Le Fonds restera ouvert à de nouvelles souscriptions de la part des investisseurs existants jusqu'à deux semaines avant la Date de clôture. Les actionnaires peuvent convertir leur investissement dans un autre compartiment de la Société ou racheter leurs actions du Fonds jusqu'à 13h00 CET à la Date de clôture, dans chaque cas conformément aux procédures standard décrites dans le Prospectus. Les actionnaires sont informés que, si vous échangez ou rachetez vos actions du

Fonds entre la date du présent avis et la Date de clôture, le prix de rachat et le prix d'échange seront ajustés à la baisse d'environ 0,05 % conformément aux dispositions relatives à la fluctuation du prix figurant dans le prospectus afin de refléter les coûts de transaction prévus. Le taux d'ajustement variera de temps à autre en fonction des conditions du marché et du portefeuille au moment du rachat et/ou du transfert.

Si vous ne procédez pas au transfert ou au rachat de toutes vos parts du Fonds avant la Date de clôture, toutes les parts en circulation du Fonds (dans les catégories de parts spécifiées) seront rachetées d'office par la Société à la Date de clôture, comme décrit ci-dessus dans le présent avis. La valeur liquidative du Fonds à la Date de clôture vous sera distribuée au prorata.



Le rachat ou la conversion de votre placement au plus tard à la Date de clôture peut entraîner un événement imposable dans votre pays de résidence fiscale. Cela pourrait entraîner des obligations fiscales et vous pourriez être tenu de payer des impôts sur les gains éventuels. Nous ne fournissons pas de conseils en matière d'investissement et nous vous recommandons vivement de consulter une personne habilitée à fournir des conseils en matière d'investissement en vertu de la législation applicable dans votre pays de résidence afin de comprendre comment ces changements vous affectent, ainsi que votre investissement et votre situation fiscale.

Les actionnaires peuvent obtenir gratuitement des exemplaires du Prospectus, des Statuts et des documents d'informations clés de la gamme abrdn SICAV I, ainsi que des exemplaires des derniers rapports annuels et semestriels de la Société, auprès du siège social situé 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg ou à l'adresse www.aberdeeninvestments.com.

Les actionnaires intéressés par une décision de réinvestissement peuvent examiner la pertinence d'autres fonds de la gamme de fonds d'investissement Aberdeen. Nous vous invitons à consulter le site www.aberdeeninvestments.com où vous trouverez la liste complète des fonds disponibles dans votre juridiction.

Le Conseil d'administration accepte la responsabilité de l'exactitude des informations contenues dans cette lettre. Au meilleur de la connaissance et de la croyance du Conseil d'administration (qui a pris des mesures raisonnables pour s'assurer que cela est le cas), les informations contenues dans cette lettre sont conformes aux faits et n'omettent rien susceptible d'affecter l'importance de ces informations.



Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, veuillez nous contacter à notre siège social ou, si vous le souhaitez, appeler l'une des lignes d'assistance suivantes du Centre de services aux actionnaires :

Pour toute question concernant ces changements ou pour une discussion plus détaillée à ce sujet, n'hésitez pas à contacter votre conseiller financier.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

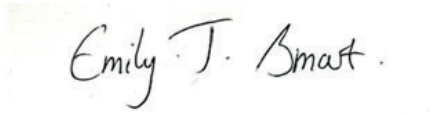
Europe (hors Royaume-Uni) et reste du monde : +352 46 40 10 820

Royaume-Uni : +44 1224 425255

Asie : +65 6395 2700

Hong Kong : +852 2103 4700

Cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "Emily J. Smart". The signature is written in a cursive, flowing style. The first name "Emily" is followed by a middle initial "J." and the last name "Smart".

Pour le compte et au nom du
Conseil d'administration d'abrdn SICAV II